

Nom du pays

LOI SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

**INDICATION GÉOGRAPHIQUE
CERTIFICAT**

(Conformément à l'article 19 de la loi sur les IG)

Conformément à l'article 19 de la loi, il est certifié par la présente que l'indication géographique....
NOM DE L'IG a été enregistrée

N° D'ENREGISTREMENT :

DATE D'ENREGISTREMENT :

DEMANDE N° :

DATE DE DÉPÔT :

TITULAIRE IG :

TYPE DE PRODUITS COUVERTS PAR L'IG

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Une description de la qualité, de la notoriété ou d'autres caractéristiques des produits pour lesquels l'indication géographique est utilisée, ainsi que les conditions dans lesquelles l'indication peut être utilisée, accompagnent ce certificat.

LOGO IG (le cas échéant)

Date:

SIGNATURE ET CACHET DE L'OPI

ANNEXE

Cahier des charges IG